

IMMATRICULATION

Ministère du Transport Durable



## Contravention éducative

- CAS N° 1 : Stationnement illicite sur le trottoir, passage piéton, piste cyclable
- CAS N° 2 : Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 : Dépassement dangereux (distance > 1m non respectée)
- CAS N° 4 : Attitude agressive

### Le saviez-vous ?

Les motorisés monopolisent 80% de l'espace urbain.  
Merci de **respecter** les 20% restant, ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse, encombrée et polluée.  
Vous ne savez pas comment faire pour adopter un **comportement prudent et respectueux** envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation.  
La loi vous demande de faire preuve d'une **prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables !**  
Contactez-nous on vous aidera !



[velivelo-limoges.org](http://velivelo-limoges.org)

Ne pas jeter sur la voie publique

IMMATRICULATION

Ministère du Transport Durable



## Contravention éducative

- CAS N° 1 : Stationnement illicite sur le trottoir, passage piéton, piste cyclable
- CAS N° 2 : Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 : Dépassement dangereux (distance > 1m non respectée)
- CAS N° 4 : Attitude agressive

### Le saviez-vous ?

Les motorisés monopolisent 80% de l'espace urbain.  
Merci de **respecter** les 20% restant, ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse, encombrée et polluée.  
Vous ne savez pas comment faire pour adopter un **comportement prudent et respectueux** envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation.  
La loi vous demande de faire preuve d'une **prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables !**  
Contactez-nous on vous aidera !



[velivelo-limoges.org](http://velivelo-limoges.org)

Ne pas jeter sur la voie publique

IMMATRICULATION

Ministère du Transport Durable



## Contravention éducative

- CAS N° 1 : Stationnement illicite sur le trottoir, passage piéton, piste cyclable
- CAS N° 2 : Non respect des sas à vélo
- CAS N° 3 : Dépassement dangereux (distance > 1m non respectée)
- CAS N° 4 : Attitude agressive

### Le saviez-vous ?

Les motorisés monopolisent 80% de l'espace urbain.  
Merci de **respecter** les 20% restant, ceux qui font un effort pour que la ville soit moins dangereuse, encombrée et polluée.  
Vous ne savez pas comment faire pour adopter un **comportement prudent et respectueux** envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation.  
La loi vous demande de faire preuve d'une **prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables !**  
Contactez-nous on vous aidera !



[velivelo-limoges.org](http://velivelo-limoges.org)

Ne pas jeter sur la voie publique